

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 juin 2017**

**Objet**

**Subvention à  
l'Association Pour le  
Don de Sang  
bénévole de  
Bordeaux et  
environs – Antenne  
de Floirac – Année  
2017. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU  
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY  
Mme DURLIN à M. GALAN  
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE  
M. CARRERA à M. CAVALIERE  
M. CALT à Mme VELU**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association pour le Don du Sang bénévole de Bordeaux et environs – Antenne de Floirac a pour objectif principal de susciter le don volontaire et bénévole du sang sur l'ensemble du territoire bordelais.

L'association propose :

- Collecte,
- Repas,
- Animations et présence lors des forums associatifs.

En 2016, l'association a effectué plus de 160 collectes sur Bordeaux et ses environs dont 6 organisées sur la commune (soit 310 prélevés sur 360 présentés dont 18 nouveaux donneurs).

Pour 2017, l'association prévoit toujours au moins 6 collectes sur Floirac et espère organiser, sur la commune, la cérémonie de remise de diplômes aux donneurs en octobre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association pour le Don du Sang une subvention de 100 € pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association pour le Don du Sang ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2016 et son budget prévisionnel 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 100 € de subvention à l'Association pour le Don du Sang pour 2017.

**DIT** que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017**

*Le Maire,*



**Jean-Jacques PUYOBRAU**